

maisons paysannes de france

N°237 / AUTOMNE 2025
TRIMESTRIEL / SEPTEMBRE 2025 / 10€

RETRouvez
NOS ACTIONS
EN RÉGIONS
PAGE 38

PATRIMOINE RURAL,
BÂTI ET PAYSAGER

maisons paysannes de france



DOSSIER

PRIX RENÉ FONTAINE - PATRIMOINE ET ARCHITECTURE
DPE BÂTI ANCIEN : TRANSFORMONS L'ESSAI EN VICTOIRE

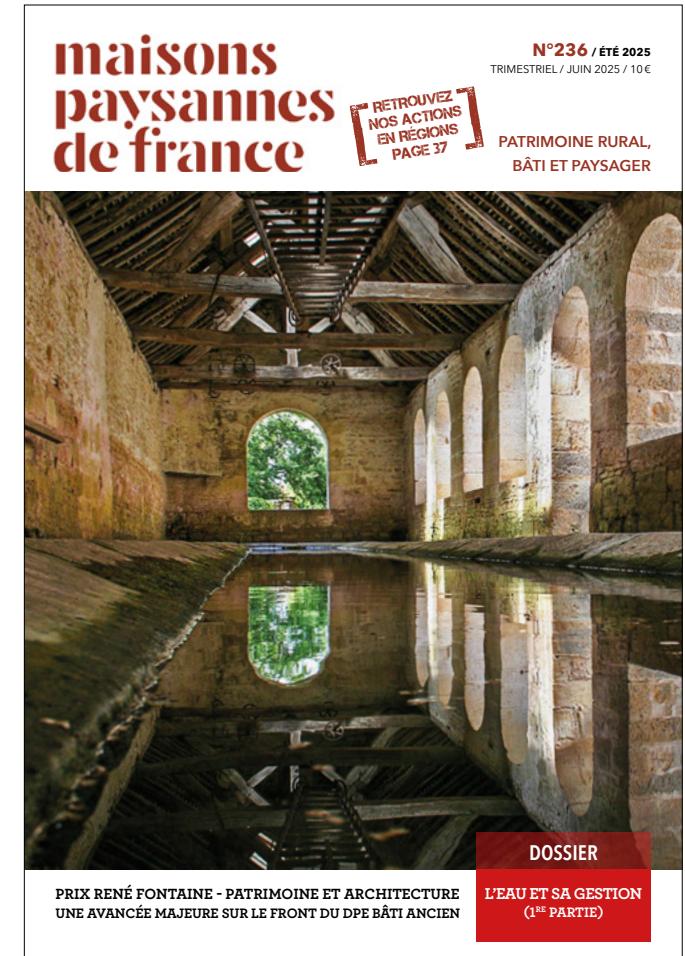
L'EAU ET SA GESTION
(2^{DE} PARTIE)

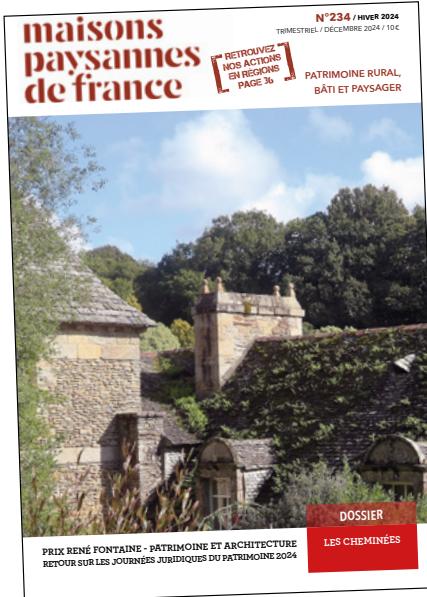
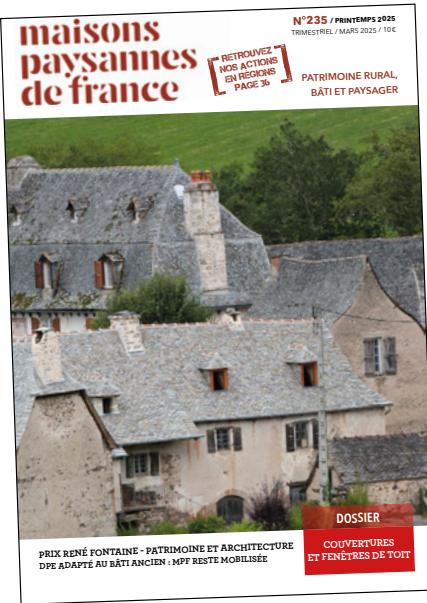
KIT MÉDIA
2026

Association nationale de sauvegarde du patrimoine

Depuis 50 ans, Maisons Paysannes de France édite une revue trimestrielle pour transmettre ses connaissances sur la richesse et la diversité de l'architecture rurale.

Elle délivre conseils et techniques de restauration, fait découvrir la richesse de nos patrimoine de pays et sensibilise à la prévention de nos paysages, apporte des informations sur des constructions contemporaines respectueuses de leur environnement et sur des actions d'aménagement durable de territoires. Elle s'ouvre également à ses chantiers expérimentaux, aux techniques issus d'autres cultures et aux technologies nouvelles pouvant améliorer des procédés naturels.





CALENDRIER DES PARUTIONS 2026 :

#239 Clôtures et haies

parution 10/03/2026

Remise des éléments techniques 24/02/2026

#241 Serrurerie ferronnerie

parution 10/09/2026

Remise des éléments techniques 25/08/2026

#240 Solutions intérieures bâti ancien

parution 10/06/2026

Remise des éléments techniques 26/05/2026

#242 Les matériaux et savoir-faire

parution 10/12/2026

Remise des éléments techniques 24/11/2026

PARUTION/DIFFUSION/ LECTORAT*

PARUTION

Trimestrielle - 4 numéros par an

DIFFUSION

7 000 exemplaires

SITE WEB

maisons-paysannes.org

LECTORAT/CIBLE

Les onzes associations les plus importantes se consacrent à la sauvegarde du patrimoine français.

*source éditeur 2025

RUBRIQUES

MPF EN ACTION

Les bénévoles de MPF, présents sur tout le territoire peuvent vous accompagner dans la formulation de votre projet.

LES DÉLÉGATIONS COMMUNIQUENT

À qui s'adresser ?

Annuaire des délégations régionales

5 mm fonds perdus



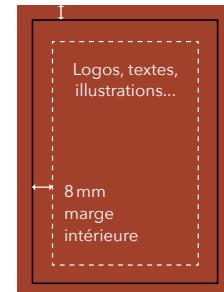
DOUBLE PAGE

PP : 420 x 297 mm

marge intérieure : 8 mm

+ fonds perdus : 5 mm

5 mm fonds perdus



PAGE

PP : 210 x 297 mm

marge intérieure : 8 mm

+ fonds perdus : 5 mm

FU : 185 x 262 mm

1/2 PAGE HAUTEUR

90 x 262 mm

1/2 PAGE LARGEUR

185 x 130 mm

1/4 PAGE HAUTEUR

90 x 130 mm

1/4 PAGE BANDEAU

185 x 65 mm

SURFACES	TARIFS HT
double page	3 800 €
1 page	2 200 €
1/2 page	1 400 €
1/4 page	800 €

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS	TARIFS HT
4 ^e de couverture	3 000 €
2 ^e de couverture	2 600 €
Face sommaire	2 400 €
3 ^e de couverture	2 300 €

Opérations spéciales, publireportages, surcouvertures, tirés à part, panneaux...	nous consulter
--	----------------

CONDITIONS COMMERCIALES	
Nouvel annonceur	-5 %
Fidélité	-5 %
Couplage	-10 %
Volume 2 parutions	-10 %
Volume 3 à 4 parutions	-15 %
Volume 5 à 6 parutions	-20 %
Remise professionnelle pour tout annonceur passant par un professionnel dûment mandaté	-15 %

FORMATS ET TARIFS



INFORMATIONS TECHNIQUES

Format de la revue : 210 x 297 mm

Prévoir une marge intérieure de 8 mm au minimum pour les formats pleine page

Remise des ordres : 30 jours avant parution

Remise des éléments techniques : fichier(s) format .eps, .pdf et/ou .tif, haute définition

Création, conception, réalisation et photogravure : sur devis

Impression : offset, quadri, trame 150

Délai d'annulation : 6 semaines avant parution

- 1- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions de ventes.
- 2- Si un annonceur entend passer par un mandataire, ce dernier doit fournir un mandat écrit de l'annonceur. L'annonceur peut alors bénéficier de la remise professionnelle de 15%. Il demeure néanmoins responsable du règlement à l'égard de Rive Média même si le mandataire assure le relais financier.
- 3- Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par Rive Média qu'à titre indicatif. Un ordre de rigueur pour un emplacement déterminé n'engage Rive Média que si cet ordre est confirmé par écrit ; Rive Média n'est pas responsable des retards, dans la distribution de ses publications, imputables à la poste ou aux messageries.
- 4- Toute annulation d'insertion doit parvenir, par écrit à Rive Média, 6 semaines avant la date de parution. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, l'annonce parue précédemment sera réutilisée. À défaut, la mention "emplacement réservé à..." (suivie du nom et adresse de l'annonceur) est imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion est facturée aux conditions de l'ordre.
- 5- Rive Média et l'éditeur sont libres de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier leur refus, conformément aux usages dans la presse.
- 6- L'annonceur et son mandataire dégagent Rive Média et l'éditeur des responsabilités civiles qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur ordre, les indemniseront de tous les préjudices qu'ils subiraient, et les garantiront contre toute action des tiers à raison des insertions.
- 7- Tous nos prix s'entendent hors taxes, éléments techniques et Cromalins fournis. Tous travaux supplémentaires seront facturés en frais techniques.
- 8- L'annonceur est seul responsable de la qualité des fichiers informatiques qu'il fait parvenir à Rive Média. Les pages d'un même cahier en quadrichromie sont tirées en amalgame. Les tirages sont donc effectués au mieux sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs. En cas de problèmes techniques liés à des films dont les densités de couleurs ne sont pas conformes à la gamme GEU, Rive Média ne saurait être tenue responsable.
- 9- Rive Média décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques et des documents qui n'auraient pas été retirés par l'annonceur ou son intermédiaire dans un délai de trois mois après sa dernière utilisation.
- 10- Les règlements doivent être effectués à 30 jours fin de mois date de parution au plus tard sauf accord particulier. Tout retard de paiement entraînera la suspension des parutions prévues et des pénalités du double de l'intérêt légal en vigueur. Les frais de procédure de recouvrement sont à la charge de l'annonceur.
- 11- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans la semaine suivant la parution. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CONTACT

Bertrand Cosson

06 50 53 90 44

b.cosson@rive-media.fr

Rive Média

110 rue de Fontenay CS 20010
94303 Vincennes Cedex

**Consultez nos kits média
sur www.rive-media.fr**